

## Les revenus fiscaux de la communauté d'agglomération troyenne

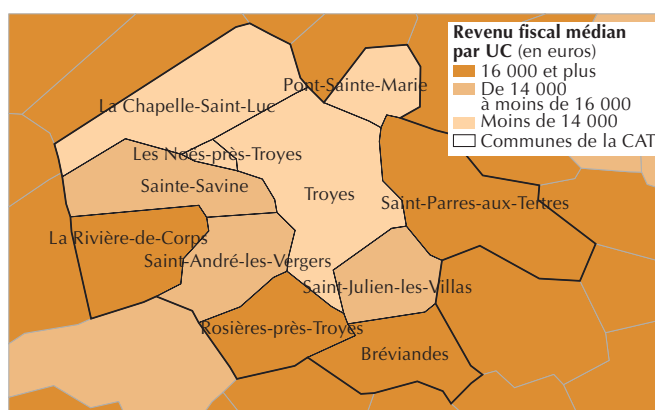
En 2002, la moitié de la population de la communauté d'agglomération troyenne vit dans un ménage déclarant un revenu annuel inférieur à 13 900 euros par unité de consommation. Comparé à d'autres agglomérations du grand Bassin parisien, ce revenu médian est faible et les écarts entre bas et hauts revenus sont plus importants. La situation est très contrastée entre les différentes communes de l'agglomération troyenne. Elle l'est aussi entre quartiers.

*Olivier Diel*

En 2002, un habitant sur deux de la communauté d'agglomération troyenne (CAT) vit dans un ménage qui déclare un revenu annuel inférieur à 13 900 euros par unité de consommation (UC, voir encadré). Ce revenu médian est inférieur à celui d'autres agglomérations du grand Bassin parisien comme Reims, Amiens, Le Mans et Orléans. L'importance de la population ouvrière de la CAT explique ce résultat. En 1999, elle représentait 15,4 % de l'ensemble de la population troyenne, mais ne dépassait pas 12,2 % dans les autres agglomérations.

Les écarts entre bas et hauts revenus sont importants dans l'agglomération troyenne. En effet, 10 % des habitants appartiennent à un ménage déclarant un revenu inférieur à 4 200 euros par UC et 10 % à un ménage déclarant un revenu supérieur à 27 400 euros. La dispersion des revenus est plus élevée dans la CAT que dans les agglomérations d'Orléans, de Reims et du Mans. Celle d'Amiens présente une dispersion plus importante, en raison d'un seuil de bas revenus encore plus faible que dans l'agglomération troyenne.

**Revenus fiscaux médians par unité de consommation dans les communes de la communauté d'agglomération de Troyes en 2002**



Source : Insee-DGI, Revenus fiscaux des ménages 2002  
Géofla® © IGN - Insee 2006

INSEE, Direction régionale de Champagne-Ardenne  
10, rue Edouard Mignot  
51079 Reims Cédex  
Tél : 03.26.48.60.00  
Directeur de la publication : Dominique Perrin  
Rédacteur en chef : Jeanny Naulot  
Secrétaire de fabrication : Jean-Louis Pagnoux  
Communication externe : Jeanny Naulot

© INSEE-2006

### La médiane du revenu fiscal par unité de consommation

(ou revenu fiscal médian par UC) est la valeur qui partage l'ensemble des personnes en deux groupes de même taille : la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié appartient à un ménage qui déclare un revenu par UC supérieur.

### Revenus fiscaux déclarés par les ménages de différentes agglomérations du grand Bassin parisien au titre de l'année 2002

	Population 1999	Revenu fiscal (en euros par unité de consommation)			
		1 <sup>er</sup> décile	Médiane	9 <sup>e</sup> décile	Dispersion (1)
CA d'Amiens	173 212	3 742	14 227	29 583	7,9
CU du Mans	188 665	5 747	15 450	28 888	5,0
CA d'Orléans	266 446	6 026	16 899	31 676	5,3
CA de Reims	214 448	4 866	14 793	29 586	6,1
<b>CA de Troyes</b>	<b>121 578</b>	<b>4 204</b>	<b>13 896</b>	<b>27 388</b>	<b>6,5</b>
Champagne-Ardenne	1 342 363	5 620	14 275	27 784	4,9
France de province	47 565 860	5 636	14 569	28 489	5,1

(1) Pour mesurer la dispersion des revenus, on utilise le rapport interdécile qui établit le rapport entre les hauts revenus (9<sup>e</sup> décile) et les bas revenus (1<sup>er</sup> décile)

CA : Communauté d'agglomération - CU : Communauté urbaine

Sources : Insee-DGI, Revenus fiscaux des ménages 2002 ; Insee, Recensement de la population 1999

Pour mesurer la dispersion des revenus, on utilise le **rapport interdécile** (D9/D1) du revenu fiscal par UC, qui établit le rapport entre les hauts revenus et les bas revenus. **Le seuil des bas revenus** correspond au 1<sup>er</sup> décile (D1) : seules 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur. **Le seuil des hauts revenus** correspond au 9<sup>e</sup> décile (D9) : seules 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC supérieur à cette valeur.

Les revenus de la CAT sont constitués aux deux tiers de revenus salariaux et au quart de pensions, retraites et rentes. La contribution des revenus des professions non salariées (bénéfices) et des autres revenus (essentiellement ceux du patrimoine) au total des revenus déclarés est bien plus limitée.

Dans l'agglomération de Troyes, la part des revenus des professions salariées est moins forte que dans les agglomérations d'Amiens, de Reims et d'Orléans. En revanche, en raison d'une part de retraités plus importante, celle des pensions et des retraites y est plus élevée que dans ces trois autres agglomérations (entre 4 et 5 points de différence). Le Mans est proche de la CAT en terme de structure du revenu fiscal en raison d'une population, elle aussi, plus âgée.

### Structure des revenus fiscaux déclarés par les ménages de différentes agglomérations du grand Bassin parisien au titre de l'année 2002

	Population 1999	Structure du revenu fiscal (en %)			
		Revenus salariaux	Pensions, retraites et rentes	Professions non salariées	Autres revenus
CA d'Amiens	173 212	68,1	21,4	7,1	3,4
CU du Mans	188 665	65,5	26,1	5,5	2,9
CA d'Orléans	266 446	71,5	20,5	4,9	3,1
CA de Reims	214 448	69,4	21,4	6,1	3,1
<b>CA de Troyes</b>	<b>121 578</b>	<b>65,4</b>	<b>25,2</b>	<b>6,3</b>	<b>3,1</b>
Champagne-Ardenne	1 342 363	63,3	22,6	10,3	3,8
France de province	47 565 860	64,1	24,2	7,8	3,9

Sources : Insee-DGI, Revenus fiscaux des ménages 2002 ; Insee, Recensement de la population 1999

## De fortes disparités de revenu entre les communes de la CAT

La situation est très contrastée entre les différentes communes de la CAT. A Troyes, le revenu fiscal médian par unité de consommation est faible (13 000 euros). Les revenus sont moins élevés et plus dispersés que ceux des villes-centres des autres agglomérations (Amiens mise à part).

Les communes du nord-ouest de la CAT regroupent aussi des ménages au revenu médian relativement bas. En revanche, dans les communes du sud et de l'est de l'agglomération, le revenu médian est élevé.

Entre ces deux groupes, les écarts sont parfois importants. Ainsi, le revenu fiscal médian par unité de consommation de La Rivière-de-Corps (19 100 euros) est presque le double de celui de La Chapelle-Saint-Luc (10 100 euros).

La Rivière-de-Corps et Rosières-près-Troyes disposent du revenu médian, des seuils de bas et hauts revenus les plus élevés. Dans ces communes habitent peu de retraités. Seuls 17,1 % des revenus proviennent de pensions de retraites à Rosières-près-Troyes et 20,9 %

à La Rivière-de-Corps. Les résidences pavillonnaires y sont très répandues : plus de 90 % des résidences principales sont des maisons individuelles contre 37,2 % pour la CAT. Leur structure des revenus présente toutefois des différences. Les parts des bénéfiques (8,7 %) et des revenus du patrimoine (3,9 %) de la Rivière-de-Corps sont les plus importantes de l'agglomération tandis que Rosières-près-Troyes se distingue par une proportion très élevée de revenus salariés (75,1 %).

Même si La Chapelle-Saint-Luc se caractérise aussi par une contribution importante des salaires aux revenus (72,1 %), sa situation est différente de Rosières-près-Troyes. La Chapelle-Saint-Luc présente le plus faible revenu médian de l'agglomération troyenne et des seuils de bas et hauts revenus particulièrement modestes. Elle compte peu de commerces (les bénéfiques ne représentant que 2,4 % des revenus) et concentre un habitat social fortement développé : 64,9 % des résidences principales sont des logements HLM contre 36,7 % dans la CAT (en 1999).

## Quartiers de Troyes : des revenus médians variant de 6 000 à 20 000 euros

**L'Iris 2000** (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) forme un petit quartier, qui se définit comme un ensemble d'ilots (pâtes de maisons) contigus. Les Iris 2000 ont le plus souvent une population comprise entre 1 800 et 5 000 habitants.

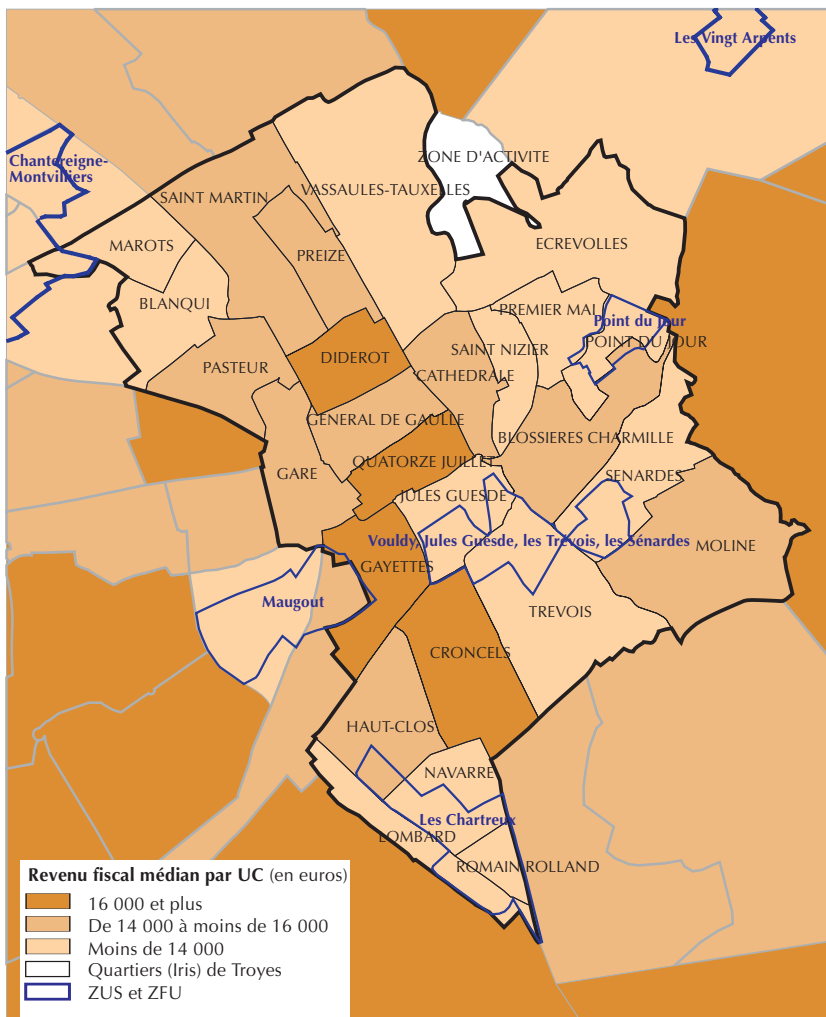
Les niveaux de revenus dans les différents quartiers troyens (au sens de l'Iris Insee) sont loin d'être homogènes. Certains ont un revenu fiscal médian par unité de consommation très élevé, en particulier le quartier Diderot (20 200 euros). Celui-ci se démarque principalement par de très hauts revenus : 10 % des habitants vivent dans un ménage déclarant un revenu par unité de consommation supérieur à 52 900 euros.

A l'opposé, d'autres quartiers ont un revenu médian très faible, comme Point du Jour (6 300 euros) et Lombard (7 900 euros). A Lombard, 10 % des habitants appartiennent à un ménage qui déclare moins de 250 euros par unité de consommation. Au Point du Jour, plus de 10 %

des personnes appartiennent à un ménage ne déclarant aucun revenu imposable.

Comparée aux villes-centres d'autres agglomérations, l'hétérogénéité troyenne n'est pas exceptionnelle. Dans ces villes-centres (Reims exceptée), une large majorité de quartiers à haut revenu médian contrastent avec un petit nombre de quartiers aux revenus médians très faibles. Au Mans et à Orléans, pratiquement deux quartiers sur trois se situent au-dessus du niveau médian communal. A Troyes, la répartition autour de la médiane communale est plus équilibrée : sur les 26 quartiers, 15 ont un revenu médian par unité de consommation supérieur à la médiane communale et les 11 autres en ont un inférieur.

Revenus fiscaux médians par unité de consommation dans les quartiers de Troyes en 2002



## De gros écarts de revenus entre ZUS

Au sein des zones urbaines sensibles (ZUS) de la CAT, on constate des écarts importants de revenus. La zone franche urbaine (ZFU) Chantreigne-Montvilliers<sup>(1)</sup> située majoritairement sur le territoire de la Chapelle-Saint-Luc affiche un revenu fiscal médian de 7 000 euros par unité de consommation. Elle se place parmi les 20 % des ZUS et ZFU françaises aux plus faibles revenus. Le seuil des bas revenus est également très faible dans cette ZFU : 10 % des personnes appartiennent à un ménage déclarant moins de 550 euros par unité de consommation. En revanche, à Saint-André-les-Vergers, la ZUS Maugout a un revenu médian de 13 300 euros par unité de consommation. Cette valeur est particulièrement élevée pour une ZUS. Elle fait en effet partie des 5 % des ZUS et

Source : Insee-DGI, Revenus fiscaux des ménages 2002  
Géofla® © IGN - Insee 2006

ZFU françaises aux plus hauts revenus médians.

A Troyes, le revenu médian de la ZUS du Point du Jour est de 6 300 euros par unité de consommation. Plus de 10 % des habitants appartiennent à un ménage ne déclarant aucun revenu imposable. Avec 7 700 euros par unité de consommation, le revenu médian n'est guère plus élevé dans la ZUS Vouilly. La situation de la ZUS Les Chartreux, située à l'extrême sud de Troyes, est légèrement plus favorable. Son revenu médian atteint 9 200 euros par unité de consommation. ■

<sup>(1)</sup> La ZUS Chantereigne-Montvilliers est requalifiée en ZFU par décret n° 2004-219 du 12 mars 2004. Par ailleurs, les valeurs indiquées ne prennent pas en compte la partie de cette ZFU située sur la commune des Noës-près-Troyes.

### Définitions

Le terme **foyer fiscal** désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Un **ménage fiscal** est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. A titre d'exemple, un couple non marié résidant dans un même logement mais où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux, mais un seul ménage fiscal. L'existence d'un ménage fiscal une année donnée tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation. De ce fait en sont exclus :

- les ménages de contribuables concernés par un événement de type mariage, décès ou séparation au cours de l'année étudiée (2002) ;
- les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants rattachés au ménage de leurs parents) ;
- les contribuables vivant en collectivité (casernes, hôpitaux, maisons de retraite, etc.).

Le ménage fiscal ne coïncide ainsi pas totalement avec la notion habituelle du ménage, utilisée notamment dans le cadre du recensement de la population. Des écarts d'effectifs entre les deux sources peuvent donc être constatés.

Le **revenu fiscal** relatif à l'année 2002 correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la « déclaration des revenus de l'année 2002 », avant tout abattement. Il comprend quatre catégories de revenus :

- les revenus salariaux (salaires, droits d'auteur, indemnités de maladie, allocations chômage) ;
- les revenus des professions non salariées (bénéfices nets de déficit) ;
- les pensions, retraites et rentes (pensions de retraite, pensions d'invalidité et alimentaires) ;
- les autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine).

Le revenu fiscal est un revenu avant impôt et redistribution. Il ne peut pas être assimilé à un revenu disponible, qui supposerait que l'on ajoute les revenus sociaux non déclarés (minima sociaux tels que le RMI ou le minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement) et que l'on soustrait les impôts directs (impôts sur le revenu et taxe d'habitation). Le revenu fiscal ne permet donc pas de tirer de conclusions sur le niveau de vie des ménages.

Le **revenu fiscal par unité de consommation (UC)** est le revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent. Par convention, le nombre d'unités de consommation d'un ménage fiscal est évalué de la manière suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC.

Les revenus se trouvent ainsi exprimés en équivalent adulte, ce qui présente l'avantage de prendre en compte les diverses compositions des ménages et les économies d'échelle liées à la vie en groupe. Il est alors possible de comparer les revenus fiscaux par UC entre ménages de tailles et de compositions différentes.